

Charte internationale de la marche

Créer des collectivités saines, viables et efficaces, où les gens choisissent de marcher

Élaborée dans le cadre de
la série de conférences internationales WALK 21

Personnes-ressource :

Daniel Sauter, Recherche en transport urbain
daniel.sauter@urban-mobility.ch

Jim Walker, The Access Company
jim.walker@walk21.com

Rodney Tolley, Walk 21
rodney.tolley@walk21.com

Septembre 2006

Charte internationale de la marche

Marcher est la première chose qu'un bébé souhaite faire et la dernière chose qu'une personne âgée souhaite abandonner. La marche est un exercice qui ne requiert pas de gymnase. C'est l'ordonnance sans le médicament, le contrôle du poids sans le régime et le produit de beauté que l'on ne peut pas trouver chez le pharmacien. C'est le tranquillisant sans le comprimé, la thérapie sans le psychanalyste et les vacances qui ne coûtent rien. De plus, la marche ne pollue pas, consomme peu de ressources naturelles et est très efficace. C'est pratique, cela ne requiert aucun équipement particulier, c'est autoréglable et naturellement sécurisé. La marche est aussi naturelle que la respiration.

John Butcher, fondateur de Walk 21, 1999

Introduction

Nous, habitants du monde entier, faisons face à une série de problèmes complexes interdépendants. Nous sommes de moins en moins en bonne santé, nos systèmes de transport sont inefficaces et nos environnements subissent des pressions de plus en plus importantes afin de satisfaire nos besoins. La qualité et la durée de la marche comme activité quotidienne, dans n'importe quelle région donnée, constitue un indicateur primaire unique et établi de qualité de vie. Les autorités qui souhaitent créer des collectivités et des endroits plus sains et efficaces peuvent accomplir beaucoup en encourageant simplement la marche.

Cette Charte, élaborée après de longues discussions avec des experts partout dans le monde, présente la manière de créer une culture où les gens choisissent de marcher. La Charte peut être signée par n'importe quel individu, organisme, autorité ou groupe de voisinage qui appuie sa vision et ses principes stratégiques, quels que soient son poste officiel ou ses aptitudes à faire avancer, de manière indépendante, la mise en application de cette vision et de ces principes stratégiques. Les actions citées constituent des améliorations pratiques qui peuvent être mises en place dans la plupart des collectivités, préférablement avec quelques ajustements aux besoins locaux.

Veuillez soutenir cette charte en la signant et en encourageant amis, collègues, organes gouvernementaux et organismes nationaux et locaux à travailler avec vous afin de contribuer à la création de collectivités de marche saines, efficaces et viables partout dans le monde.

Contexte

Les banlieusards se précipitent, les personnes qui font leurs courses se promènent au hasard, les randonneurs font de la randonnée, les amoureux flânent, les touristes se promènent... mais nous marchons tous. La marche est un droit fondamental et universel, quelle que soit notre capacité ou motivation, et continue d'être une partie très importante de nos vies; cependant dans beaucoup de pays, les gens marchent de moins en moins. Pourquoi marcher quand on peut se déplacer plus facilement? La marche n'est plus une nécessité dans plusieurs parties du monde; elle devient un luxe. La marche paraît trop simple, trop stéréotypée, trop évidente et vraiment trop bon marché comme manière de se rendre d'un endroit à un autre et pour rester en forme. Nous choisissons de ne pas marcher parce que nous avons oublié à quel point cela est facile, agréable et bénéfique. Nous vivons dans l'un des environnements les plus favorisés que l'homme, en tant qu'espèce, ait jamais connu, cependant, nous réagissons à cela en considérant la capacité de marcher comme acquise.

Comme résultat direct de notre inactivité, nous souffrons de niveaux records d'obésité, de dépression, de maladies cardiaques, d'agressivité au volant, d'anxiété et d'isolement social.

La marche permet d'être en bonne santé, contribue au bonheur et permet de s'évader. Elle a la possibilité de rétablir et de préserver la santé musculaire, émotionnelle et du système nerveux, et donne en même temps un sentiment d'indépendance et de confiance en soi. Plus une personne marche, mieux elle se sent, plus elle devient détendue, plus elle a ressent et moins elle risque d'accumuler des idées noires.

Cette Charte internationale détermine les besoins des marcheurs et fournit un cadre commun pour aider les autorités à recentrer leurs politiques, activités et relations existantes afin de créer une culture où les gens choisissent de marcher.

Vision

Créer un monde où les gens choisissent de marcher et sont capables de pratiquer cette activité et de l'utiliser comme moyen de déplacement, où les gens choisissent d'être en santé et détendus, un monde où les autorités, les organismes et les individus :

- ***reconnaissent les bienfaits de la marche,***
- ***se sont engagés à ce que leurs collectivités soient en meilleure santé, plus efficaces et viables, et***
- ***travaillent ensemble afin de surpasser les obstacles physiques, sociaux et institutionnels qui limitent souvent le choix de la marche chez les gens.***

Charte internationale de la marche

I/ nous, soussignés, reconnaissons les bénéfices de la marche comme indicateur clé de la bonne santé, de l'efficacité, de l'insertion sociale et de la viabilité des collectivités, et reconnaissons les droits universels des personnes de marcher en toute sécurité et de profiter d'espaces publics de très bonne qualité partout et à tout moment. Nous nous engageons à réduire les obstacles physiques, sociaux et institutionnels qui limitent la marche. Nous allons travailler avec d'autres personnes et organismes afin de contribuer à la création d'une culture où les gens choisissent de marcher, en élaborant un plan d'action qui comporte des engagements envers les principes suivants :

1. Une mobilité qui favorise l'insertion sociale

Les habitants des collectivités ont le droit d'avoir accès aux rues, aux places, aux bâtiments et aux systèmes de transports publics, peu importe leur âge, leur capacité, leur sexe, leur salaire, leur langue, leur ethnie, leur culture et leur religion; ce qui renforce la liberté et l'autonomie de tous et contribue à l'insertion, à la solidarité et à la démocratie sociale.

MESURES

- Garantir une mobilité indépendante sécurisée et pratique pour tous, en fournissant un chemin accessible à pied pour autant de personnes que possible, vers le plus d'endroits possibles, en particulier vers les transports publics et les bâtiments publics
- Considérer les besoins des personnes qui ont des capacités limitées en construisant et en entretenant des services et des bâtiments de haute qualité qui soient socialement rassembleurs

2. Des espaces et des endroits bien conçus et bien gérés destinés aux personnes

Les collectivités ont le droit de vivre dans un environnement sain, pratique et attrayant, conçu en fonction de leurs besoins, et de profiter librement des agréments qu'offrent les espaces publics de manière confortable et sécurisée, loin de la pollution et du bruit dérangeants.

MESURES

- Concevoir des rues pour les personnes et pas seulement pour les voitures, en gardant à l'esprit que les rues constituent un espace social, et non seul
- ément réservé aux transports, et qu'elles ont par conséquent besoin d'une conception sociale ainsi que de mesures techniques particulières. Cela peut comprendre le réaménagement des espaces routiers, la mise en place de zones piétonnes prioritaires et la création d'environnements sans voiture dont tout le monde pourra profiter, ce qui encouragera les échanges sociaux, le jeu et la détente pour les adultes et les enfants
- Fournir des rues et des chemins propres et bien éclairés, où il n'y a pas d'obstruction, qui soient assez larges pour répondre à l'achalandage maximum et qui comprennent suffisamment de traverses sécuritaires et directes, sans changement de niveau ni déviation
- Garantir que des bancs et des toilettes sont mis à disposition en quantité suffisante et à des endroits qui satisfont les besoins de tous les usagers
- Traiter la question du climat par une conception et des installations appropriées, en faisant en sorte, par exemple, qu'il y ait de l'ombre (grâce à des arbres) ou des abris
- Concevoir des rues conviviales comportant une signalisation claire et des renseignements sur place afin d'encourager la planification de déplacements et d'explorations à pied
- Mettre en valeur et entretenir des espaces verts urbains et des cours d'eau de très bonne qualité et entièrement accessibles

3. Intégration améliorée des réseaux

Les collectivités ont le droit à un réseau de chemins pédestres interreliés, directs et faciles qui sont sécurisés, agréables, attrayants et bien entretenus, et qui relient les domiciles, les magasins, les écoles, les parcs, les stations de correspondance du transport en commun, les espaces verts et d'autres destinations importantes.

MESURES

- Construire et entretenir des réseaux de chemins pédestres de grande qualité, interreliés, fonctionnels et sécurisés entre les domiciles et les destinations locales, qui satisfont les besoins des collectivités
- Fournir un service de transport public intégré, élaboré et bien équipé avec des véhicules entièrement accessibles pour tous les usagers éventuels
- Concevoir des arrêts et des stations de correspondance ayant des accès faciles, sécurisés et pratiques et des renseignements à l'appui

4. Planification spatiale et d'utilisation du sol favorables

Les collectivités ont le droit d'avoir des attentes en matière de politiques de planification spatiale et d'utilisation du sol qui leur permettent de se rendre à pied vers la majorité des services et des installations qui font partie de leur quotidien, en maximisant les possibilités de marcher, en réduisant la dépendance aux voitures et en contribuant à la vie de la collectivité.

MESURES

- Mettre la marche au cœur de l'aménagement urbain. Donner la priorité aux moyens de transport lents comme la marche et le vélo plutôt qu'aux moyens rapides, et plus d'importance à la circulation locale qu'aux longs déplacements
- Améliorer l'utilisation du sol et la planification spatiale, en faisant en sorte que les nouvelles maisons et les nouveaux magasins, parcs d'affaire et arrêts des transports publics soient localisés et conçus pour que les personnes puissent s'y rendre à pied
- Réduire les contextes qui entraînent un style de vie dépendant de la voiture (réduire l'expansion tentaculaire, par exemple), réaménager les routes pour les adapter aux piétons et compléter les chemins pédestres existants afin de créer des réseaux prioritaires

5. Réduction des dangers de la route

Les collectivités ont le droit que leurs rues soient conçues afin d'éviter les accidents et qu'elles soient agréables, sécurisées et pratiques pour les piétons, particulièrement les enfants, les personnes âgées et les personnes aux capacités limitées.

MESURES

- Réduire les dangers que représentent les véhicules pour les piétons en gérant la circulation (en mettant en place des réductions de vitesse, par exemple), plutôt que d'isoler les piétons ou de réduire leurs mouvements
- Promouvoir une culture de conduite non hostile vis-à-vis des piétons grâce à des campagnes ciblées, et faire exécuter les règlements relatifs au trafic routier
- Réduire la vitesse des véhicules dans les zones résidentielles, les rues commerçantes et autour des écoles
- Réduire les répercussions des routes saturées en installant suffisamment de traverses sécurisées, et en garantissant des temps d'attente les plus courts possibles et suffisamment de temps pour permettre aux piétons les plus lents de traverser
- Garantir que les installations conçues pour les cyclistes et les autres moyens de transport non motorisés ne compromettent pas la sécurité et la commodité des piétons

6. Moins de délits et de peur de délits

Les collectivités ont le droit de s'attendre à un environnement urbain élaboré, entretenu et surveillé afin de réduire les délits et la peur de ces derniers.

MESURES

- Garantir que les bâtiments disposent de vues et d'activités au niveau de la rue afin d'encourager la surveillance et la dissuasion des délits
- Mener des vérifications piétonnes le jour et la nuit afin d'identifier les sujets de préoccupation concernant la sécurité personnelle, et cibler ensuite les zones à améliorer (avec des éclairages plus forts et des champs de vision plus clairs, par exemple)
- Mettre la formation et l'information à la disposition des professionnels du transport afin de les sensibiliser davantage aux préoccupations des piétons; ces préoccupations concernent la sécurité personnelle des piétons, et les répercussions que de telles préoccupations ont sur leur décision de marcher ou pas

7. Des autorités plus à l'écoute

Les collectivités ont le droit d'attendre des autorités qu'elles fournissent du soutien et qu'elles protègent leur capacité et leur choix de marcher.

MESURES

- S'engager à respecter un plan d'action concis et complet en faveur de la marche, visant à fixer des objectifs, à garantir le soutien des intervenants et à guider l'investissement pour y inclure les mesures suivantes :
- Faire participer tous les organismes pertinents (surtout ceux liés aux transports, à la planification, à la santé, à l'éducation et à la police) à tous les niveaux, afin de reconnaître l'importance du soutien et de la promotion de la marche et d'encourager des mesures et des politiques complémentaires
- Consulter régulièrement les organismes locaux qui représentent les piétons et d'autres groupes pertinents, y compris les jeunes, les personnes âgées et ceux dont les capacités sont limitées
- Rassembler les données quantitatives et qualitatives concernant la marche (y compris les motivations et les objectifs des déplacements, le nombre de déplacements, les étapes de déplacement, le temps et la distance parcourus, le temps passé dans les espaces publics et les niveaux de satisfaction)
- Intégrer la marche à la formation et au perfectionnement professionnel continu des agents des transports et de la sécurité routière, des professionnels de la santé et des urbanistes, en particulier
- Fournir en permanence les ressources nécessaires afin de mettre en place le plan d'action adopté
- Mettre en place des projets pilotes afin de faire progresser les pratiques exemplaires et soutenir la recherche en proposant d'en faire des études de cas et en diffusant largement l'expérience locale
- Évaluer le succès des programmes en examinant et en comparant les données antérieures, avant, pendant et après leur mise en place

8. La culture de la marche

Les collectivités ont le droit d'avoir des renseignements récents, de bonne qualité et accessibles concernant les endroits où les gens peuvent se rendre et la qualité de l'expérience. Les gens devraient avoir la possibilité de promouvoir et de pratiquer la marche comme partie intégrante de leur vie sociale, culturelle et politique quotidienne.

MESURES

- Encourager de manière active tous les membres de la collectivité à marcher où et dès qu'ils le peuvent et que cela fasse partie de leur vie quotidienne, en élaborant des renseignements créatifs et ciblés réguliers de manière que cela réponde à leurs besoins personnels et que cela engage du soutien personnel
- Créer une image positive de la marche en la célébrant comme partie intégrante du patrimoine culturel et comme événement culturel, par exemple en architecture, dans les expositions artistiques, dans les cinémas, dans les œuvres littéraires, dans la photographie et dans les animations de rue
- Fournir des renseignements et des systèmes de signalisation cohérents et logiques afin de soutenir l'exploration et la découverte à pied, y compris en ce qui a trait aux connexions vers les transports publics
- Attribuer une récompense financière aux personnes qui marchent plus, par le biais de primes accordées par les entreprises locales, les lieux de travail et le gouvernement

MESURES SUPPLÉMENTAIRES

Il peut y avoir des besoins ou des circonstances qui nécessitent des mesures supplémentaires. Ces circonstances peuvent être indiquées dans l'espace mis à disposition ci-dessous.

Signé :

Nom :

Poste :

Date :

Walk21 remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de cette charte et apprécie votre engagement personnel à créer des collectivités de marche saines, efficaces et viables partout dans le monde.

Pour plus de renseignements sur la marche, allez à l'adresse suivante : www.walk21.com